

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2022

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fusion des comptes de réserves

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2023
Réuni le : 04/04/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide de fusionner les comptes de réserves.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Réserves
Le conseil d'administration décide de fusionner les comptes de réserves dans la comptabilité de l'établissement (service général et service restauration hébergement), le fonds de roulement étant commun.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités épreuve orale DNB

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2023
Réuni le : 04/04/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les modalités de passation de l'épreuve orale du DNB

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DNB
Le conseil d'administration adopte les modalités d'organisation de l'épreuve orale de l'examen Diplôme nationale du brevet pour la session de juin 2023 : intitulée « soutenance de projet », elle aura lieu le mercredi 21 juin 2023 entre 8h et 12h00. Le planning de passation des épreuves sera communiqué ultérieurement aux élèves qui recevront une convocation individuelle.
Conformément à la réglementation, les élèves et leur famille recevront un courrier explicatif avec une fiche « Choix du projet » jointe et devront la retourner signée.
Un préparation à l'oral aura lieu dans le cadre de l'enseignement "découverte professionnelle".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Planning PFMP 2023-2024

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2023
Réuni le : 04/04/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le planning des PFMP 2023-2024

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Planning 2023-2024:

Le conseil d'administration adopte le planning des périodes de formation en milieu professionnel pour 2023-2024 selon le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CFA Prépa Apprentissage

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec le GIP-FCIP-CFA de l'académie de Toulouse relative à la mise à disposition de locaux par le lycée pour la période du 20 mars au 23 juin 2023 afin d'accueillir la formation de prépa-apprentissage, l'indemnisation prévue est basée sur le nombre d'heures d'utilisation au tarif horaire de 7,35 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

INU Champollion Avenant Gymnase

Le conseil d'administration autorise la signature de l'avenant à la convention d'utilisation du gymnase de l'INU CHampollion pour l'année scolaire, avec le rajout d'un créneau horaire à compter du mois de janvier 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2023
Réuni le : 04/04/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Triathlon Rodez
Le conseil d'administration autorise la signature de la convention d'utilisation des locaux avec l'association Rodez Triathlon 12 pour une mise à disposition d'un étage de l'internat le 13 mai, la facturation est basée sur le tarif de 8 € par personne pour la nuitée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Italie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vitalie Bilan

Le conseil d'administration adopte le bilan du voyage pédagogique en Italie des sections Coiffure, Esthétique, Mode qui s'est déroulé du 15 au 20 mars 2023 selon le document joint qui prévoit : la participation des familles de 370 € par élève, un don de 1000 € de l'association MDL, une contribution de l'établissement de 586 € en plus de la part accompagnateurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Cot

Prénom : Michel

Signé le : 07/04/2023 12:12:33

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lisbonne Portugal , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VLisbonne BTS

Le conseil d'administration adopte le bilan du voyage d'études à Lisbonne de la section BTS2 du 27 au 31 mars, selon le document joint. la participation des étudiants est de 330 €,le montant de participation de l'association Tarn Travel a été modifié et s'élève à 2972,42 € et couvre le surcoût de la part accompagnateur par rapport à la base fixée dans la charte des voyages.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CFC

Le conseil d'administration autorise la signature du contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie relatif à l'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées, dans le cadre du protocole signé par le ministère de l'éducation nationale. Le barème de redevance va évoluer sur 3 ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2023
Réuni le : 04/04/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Association Football
Le conseil d'administration autorise la signature de la convention d'utilisation des locaux avec l'Association Albi-Marssac Tarn Football pour la mise à disposition le 30 avril et 1er mai de la cuisine (réalisation et conservation d'un plat de pâtes)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs OC Mode Modification

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2023
Réuni le : 04/04/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la modification des tarifs objets confectionnés section Mode.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs OC Mode
Le conseil d'administration adopte la modification des tarifs objets confectionnés de la section Bac Pro Mode, avec l'ajout d'un tarif pour la confection de ponchos de bain qui seront conçus et réalisés par les élèves de 1ère et achetés pour une association sportive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 4

Le conseil d'administration adopte la DBM pour vote n°4 comportant un prélèvement sur fonds de roulement de 54 500 € afin de réaliser en particulier le financement de la rénovation et réaménagement des salons de la section Esthétique. Sont prévus :

- des investissements sur le service OPC : 20000 € pour la section Esthétique, 15000 € pour des stores pour les logements, 2000 € pour faire face aux urgences de réparation en cuisine
- des achats d'équipements pédagogiques sur le services AP (6000 € pour la section Esthétique et 5000 € pour divers autres besoins)
- des achats de matériels pour les petits travaux de la section Esthétique au service ALO (4000 €) et d'équipements pour l'administration (2500 €)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

